

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

*Nombre de
conseillers*

En exercice : 24

Présents : 16

Exprimés : 19

Contre : 0

Pour : 19

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président,

Messieurs Martial BEYAERT, Jean-Luc DARCOURT, Léon DEVLOIES, André HENNEBERT, Mesdames Isabelle KERKHOF, Florence VANHILLE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Arnaud COOREN, René COSYN, Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX Patrick LESCORNEZ, délégués hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Sony CLINQUART, Jean DECOOL, Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL et Bernard WEISBECKER, ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Bertrand RINGOT, Roméo RAGAZZO et Madame Isabelle KERKHOF.

Décision Modificative n°2 – exercice 2019

Date de la convocation : 10 septembre 2019

COMITÉ SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N°06

Finances

Décision Modificative n°2 – exercice 2019

Monsieur le Président expose,

La décision modificative n°2 au titre de l'exercice 2019 est soumise à l'approbation du Comité Syndical. Elle a pour objet :

- Augmentation de 134 857,20 EUR au chapitre 678 :
 - 104 857,20 EUR pour le règlement comptable d'une contestation née de l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de la Société SUEZ Eau France (n'engendre pas d'incidence sur la trésorerie du Syndicat), objet d'une délibération prise par le comité syndical de ce jour,
 - 30 000 EUR d'indemnités de perte agricole
- Augmentation de 60 000 EUR au chapitre 6743, correspondant au versement de subventions allouées à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque et à la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, suite à la signature des conventions décidées par le comité syndical
- Réduction de 194 857,20 EUR du compte 6171 « Etudes et Recherches » du chapitre 011 permettant l'équilibre de cette décision modificative

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 18 septembre 2019,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Où il se précède et après en avoir délibéré

ADOpte la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2019 ci-annexée.

Fait à Dunkerque,
le 18 septembre 2019
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le : **23 SEP. 2019**

et de la publication le : **24 SEP. 2019**

Le Président
Bertrand RINGOT

